

Image not found or type unknown



Signification d'un jugement non appliqué

Par **Sylvie Deboury**, le **07/10/2011 à 21:57**

Bonjour, rnN'ayant toujours pas récupérer mon argent, après la signification du jugement le 09/03/2009 suivi d'une hypothèque judiciaire définitive enregistrée le 18/08/2010 et en cours de dénonciation rnA qui dois je m'adresser pour faire valoir mes droits? rnA qui dois je m'adresser pou avoir les copies de ces actes? rnL' Avocat et l'huissier ne répondent pas à mes demandes.

Par **pat76**, le **08/10/2011 à 15:51**

BonjourrrnAllez vous renseigner auprès du greffe du Tribunal qui a émis le jugement.